Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_156-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-156

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_156-DE

25- CESSION D'UNE PARCELLE EN COURS DE NUMEROTATION A LA SOCIETE TERRE ET TOIT - LIEU-DIT « LE TERTRE ESNAULT »

Rapporteur : M. Guy RAVAILLAULT

Dans le cadre de l'aménagement de la zone commerciale Cap Emeraude par la société Terre et Toit, la cession d'une emprise communale est nécessaire.

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3 ;

Vu la délibération n°2025-096 du 24 juin 2025 constatant la désaffectation de cette emprise et prononçant son déclassement du domaine public communal ;

Vu la lettre valant avis du Domaine en date du 17 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission conjointe « urbanisme, aménagement, foncier » / « travaux, sport, associations sportives » du 27 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession d'une parcelle communale de 48 m² en cours de numérotation, selon le plan ci-annexé, à la société Terre et Toit ;

FIXE le prix de vente de cette parcelle à 40 euros ;

PRECISE que l'ensemble des frais annexes sera à la charge de la société Terre et Toit ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT